

VOITURES EN FORÊT : ACCES REGLEMENTES

Les secours (pompiers notamment) doivent toujours pouvoir emprunter les chemins forestiers. Départ de feu, cheville foulée, accident de travail pour les forestiers, etc. sont autant de raisons pour lesquelles le passage doit être accessible en permanence !

Des règles simples existent qu'il convient de respecter afin de maintenir la sécurité de chacun et assurer une cohabitation harmonieuse des usagers de la forêt. Tout contrevenant sur les routes fermées (circulation et stationnement) s'expose à une amende (Art R 163-6 du Code Forestier, 135 euros). Les forestiers tiennent ainsi à rappeler ces quelques préconisations :

- Traversez les forêts publiques par les routes autorisées et ouverte au public, en respectant les limitations de vitesse pour la sécurité de tous. Veillez à respecter les panneaux de signalisation ;

- Ne vous garez pas sur les places de dépôts et à proximité de tas de bois car des professionnels de la filière bois peuvent venir à tout moment les charger et avoir besoin de ces espaces qui leurs sont dédiés ;

- Stationnez là où vous y êtes autorisés et invités à le faire. Des parking existent en forêt, autant de points de départ intéressants pour de nombreuses promenades. Le stationnement devant une barrière forestière n'est pas autorisé et peut entraîner une contravention.



GESTION DURABLE DES FORÊTS : PLACE DE DÉPÔT, VERS LA SECONDE VIE DES ARBRES !

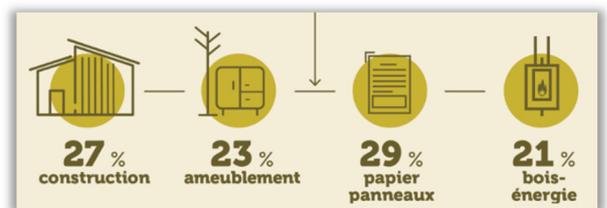


Ces tas de bois connaîtront tout un tas d'utilités très prochainement pour répondre aux besoins des entreprises et des particuliers - Romain Perrot / crédit ONF

Pour assurer un approvisionnement plus fluide de la filière et pour garantir une meilleure valorisation des produits issus de la forêt, les modes de vente de bois ont beaucoup évolué ces dernières années. Désormais, une part importante des bois à commercialiser ou alors à transformer est d'abord exploitée et exposée le long des routes forestières pour y être ensuite triée par qualité et diamètre. Ces tas de bois, autrefois visibles dans les parcs des scieries seulement, s'offrent au regard de tous et étonnent parfois encore certains usagers... Il faut alors garder se rappeler ce qu'ils deviendront : charpentes, meubles, parquets, palettes, etc., selon leurs qualités et leurs essences. D'autres seront source d'énergie, une énergie verte essentielle pour répondre aux défis de la transition écologique.

LE BOIS, UNE SOURCE D'ÉNERGIE

Les tas de bois exposés en forêt sont tantôt destinés aux entreprises de transformation, tantôt au secteur du bois énergie.



Lorsque la qualité et les diamètres sont faibles, ou lorsqu'aucun autre usage n'est possible, le bois est bien souvent proposé à ce secteur innovant et essentiel à la transition écologique. Le bois est en effet une énergie durable, dite « verte », car elle se renouvelle 1 million de fois plus vite que les énergies fossiles comme le charbon ou encore le pétrole. De plus, en bois de chauffage, cette ressource émet peu de gaz à effet de serre et a donc un impact moindre sur l'environnement. Le bois énergie peut provenir de bois-bûches, forme traditionnelle bien connue de tous. Il peut également se présenter sous forme de plaquettes pour les chaufferies-bois, ou en granulés, pour les poêles des particuliers. Pour fabriquer les plaquettes, les arbres de faible diamètre ou les houppiers qui ne peuvent être mieux valorisés sont stockés entiers, en bord de route.

L'ONF commercialise en France plus de 15 millions de m³ de bois chaque année (forêts domaniales, forêts des collectivités). **Actuellement, plus de 20% de ces bois mis en vente par l'ONF sont achetés par le filière bois énergie.**

À chaque essence, son usage

Certains sont souples et légers, d'autres compacts et résistants...

L'Homme a su très tôt identifier les qualités propres à chaque bois pour en faire le meilleur usage.



Le chêne

Ce n'est pas un hasard qu'il soit l'arbre n°1 dans l'Hexagone au regard des nombreuses qualités de son bois : résistance mécanique, dureté, supportant l'eau... Longtemps stratégique pour la marine, le chêne est le bois des charpentes, des beaux meubles, des parquets et des tonneaux.



Le hêtre

Facile à creuser, à fendre et à tourner, son bois fin est utilisé en menuiserie et pour l'ameublement. Il sert également à la fabrication de panneaux de fibres, de contre-plaqué, et de pâte à papier. C'est un excellent bois de chauffage qui fournit un charbon de bois très estimé et de surcroît bactéricide.



Le pin maritime

Son bois lourd et rougeâtre a des usages très variés : pâte à papier, traverses, poteaux, panneaux de fibres, fabrication de caisses, parquet, lambris, contre-plaqué... Jusqu'à la moitié du XX^e siècle, sa résine (gomme) était récoltée pour fabriquer l'essence de térébenthine.



Le bouleau

Son bois, léger et mou, se travaille facilement et ses usages sont multiples (pâte à papier, panneaux de fibres, tournerie...). Autrefois, on en faisait les bobines de fil à coudre et ses rameaux étaient utilisés pour fabriquer des balais.



Le châtaignier

Son bois est réputé pour les charpentes car il résiste naturellement aux champignons et aux insectes. Également résistant aux intempéries et à l'air marin, c'est un bois d'excellence pour tous les usages extérieurs : clôtures, poteaux, bardages... On en fait de très beaux parquets.

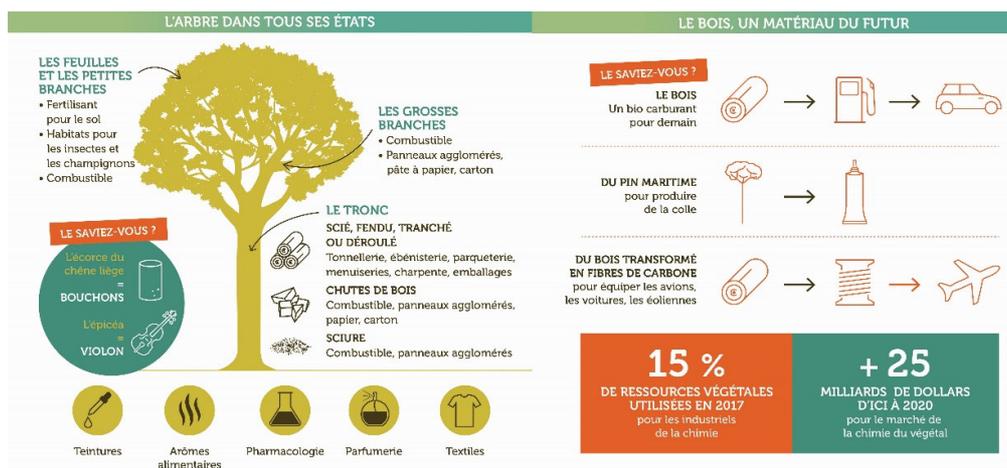
POURQUOI LE BOIS EST-IL STOCKÉ EN BORD DE ROUTE ?

Le bois restera là pour sécher et/ou perdre toutes ses feuilles pour enrichir les sols avant d'être broyé en forêt et transporté vers la chaufferie : son hygrométrie (taux d'humidité) ne doit pas dépasser 40% pour une combustion optimale. Stocker le bois en bord de route permet de le laisser sécher parfois 6 à 8 mois en bénéficiant de deux énergies non-polluantes et inépuisables : le vent et le soleil – même si cela ne permet de le sécher qu'en partie. Ce temps de stockage est prévu dans les clauses de la vente car il permet aussi de le transporter au moment le plus opportun et de laisser le temps aux acheteurs d'identifier un transformateur qui le broiera. Le bord de la route est aussi l'endroit qui permet d'effectuer toutes les manœuvres nécessaires pour charger le bois depuis la route sans impact sur le sol forestier.

UN ARBRE, PLUSIEURS UTILISATIONS !

Les hommes façonnent la forêt depuis des siècles. L'instrument principal des forestiers est la coupe. En effet, les coupes successives tout au long du cycle forestier (de la graine à l'arbre mature) permette de maintenir la forêt en bonne santé et répondre aux besoins en bois de la société (construction, ameublement, matériaux isolants, emballages, palettes, bois-énergie, etc.). Grâce à ces interventions tout au long du cycle d'une parcelle (environ tous les 8 ans), le forestier dose la lumière, exploite les arbres malades, élimine la concurrence lorsque cela est nécessaire et favorise le développement des arbres les plus beaux. **C'est ce qu'on appelle la sylviculture – ou l'art de prendre soin des forêts et d'en assurer le renouvellement tout en produisant des bois de qualité.**

Pour la sécurité de tous, l'ONF rappelle au grand public qu'il est interdit de toucher aux tas de bois ou même de grimper dessus.

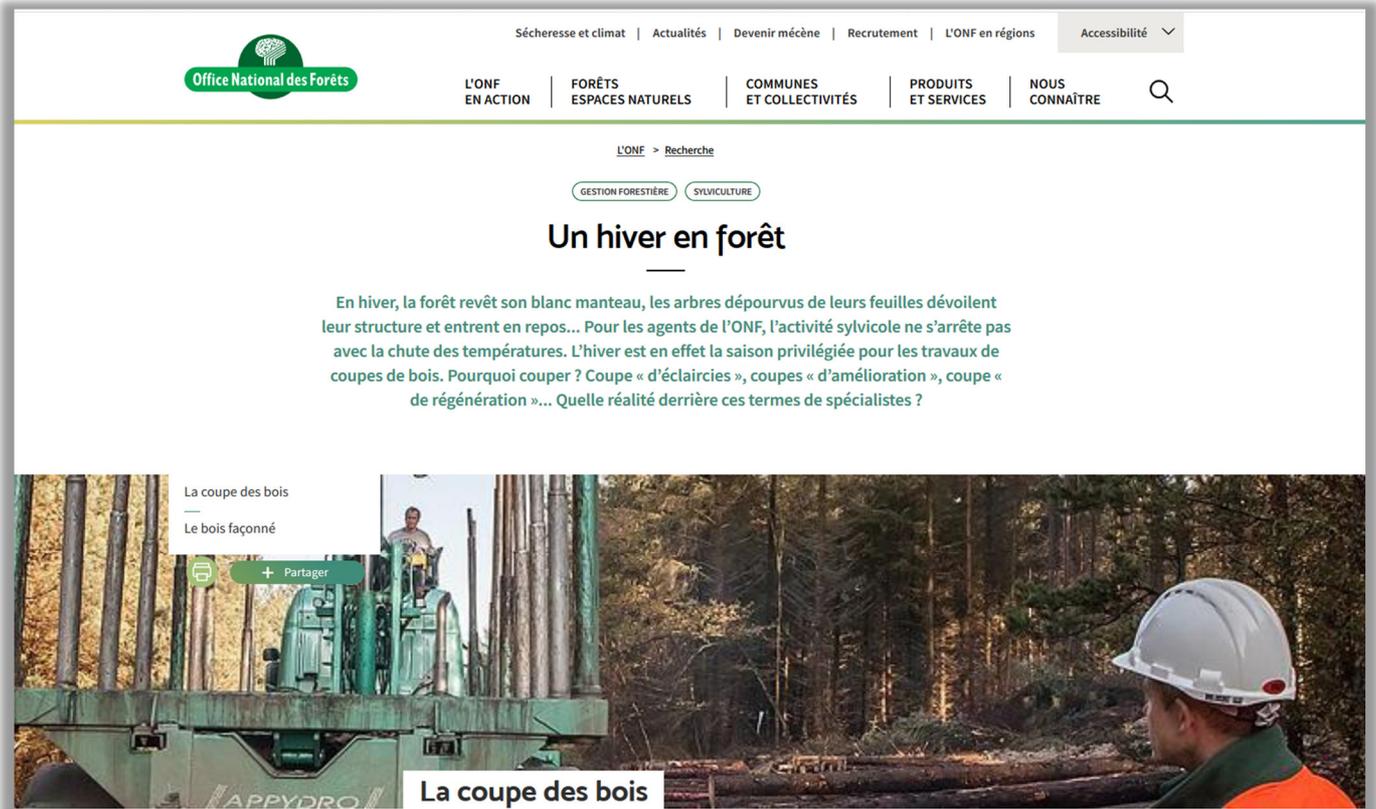


POUR EN SAVOIR PLUS ?

NICOLAS JANNAULT

Responsable du Service BOIS, ONF Bretagne – Pays de la Loire
Tél. : 06 27 02 24 60 ; Email : nicolas.jannault@onf.fr

Consulter également nos pages « **Une saison en forêt** » sur onf.fr



Sécheresse et climat | Actualités | Devenir mécène | Recrutement | L'ONF en régions | Accessibilité

Office National des Forêts

L'ONF EN ACTION | FORÊTS ESPACES NATURELS | COMMUNES ET COLLECTIVITÉS | PRODUITS ET SERVICES | NOUS CONNAÎTRE

L'ONF > Recherche

GESTION FORESTIÈRE | SYLVICULTURE

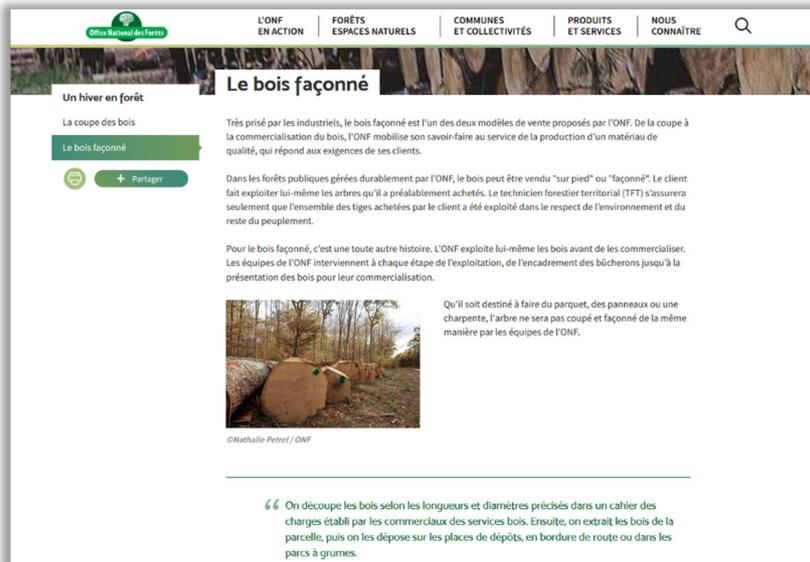
Un hiver en forêt

En hiver, la forêt revêt son blanc manteau, les arbres dépourvus de leurs feuilles dévoilent leur structure et entrent en repos... Pour les agents de l'ONF, l'activité sylvicole ne s'arrête pas avec la chute des températures. L'hiver est en effet la saison privilégiée pour les travaux de coupes de bois. Pourquoi couper ? Coupe « d'éclaircies », coupes « d'amélioration », coupe « de régénération »... Quelle réalité derrière ces termes de spécialistes ?

La coupe des bois
Le bois façonné

+ Partager

La coupe des bois



Office National des Forêts

L'ONF EN ACTION | FORÊTS ESPACES NATURELS | COMMUNES ET COLLECTIVITÉS | PRODUITS ET SERVICES | NOUS CONNAÎTRE

Le bois façonné

Un hiver en forêt

La coupe des bois
Le bois façonné

+ Partager

Très prisé par les industriels, le bois façonné est l'un des deux modèles de vente proposés par l'ONF. De la coupe à la commercialisation du bois, l'ONF mobilise son savoir-faire au service de la production d'un matériau de qualité, qui répond aux exigences de ses clients.

Dans les forêts publiques gérées durablement par l'ONF, le bois peut être vendu "sur pied" ou "façonné". Le client fait exploiter lui-même les arbres qu'il a préalablement achetés. Le technicien forestier territorial (TFT) s'assurera seulement que l'ensemble des tiges achetées par le client a été exploité dans le respect de l'environnement et du reste du peuplement.

Pour le bois façonné, c'est une toute autre histoire. L'ONF exploite lui-même le bois avant de le commercialiser. Les équipes de l'ONF interviennent à chaque étape de l'exploitation, de l'encadrement des bûcherons jusqu'à la présentation des bois pour leur commercialisation.

Qu'il soit destiné à faire du parquet, des panneaux ou une charpente, l'arbre ne sera pas coupé et façonné de la même manière par les équipes de l'ONF.

©Nathalie Petrel / ONF

“ On découpe les bois selon les longueurs et diamètres précisés dans un cahier des charges établi par les commerciaux des services bois. Ensuite, on extrait les bois de la parcelle, puis on les dépose sur les places de dépôts, en bordure de route ou dans les parcs à grumes.

<https://www.onf.fr/onf/recherche/+cc:un-hiver-en-foret.html>